



Tutelle modification de statut

Par **creaseb61**, le **28/03/2010 à 18:51**

Bonjour, je fais partie du conseil de famille concernant la tutelle de mon demi-frère, j'ai reçu hier un courrier du tribunal me demandant de voter pour une modification de la tutelle qui est actuellement gérée en conseil de famille et ma soeur est tutrice de biens, ma mère tutrice de corps. Le courrier stipule la suppression du conseil de famille donc c'est l'état qui gère les décisions importantes à prendre tout en conservant le tuteur actuel.

Question: Que devient le patrimoine si mon frère meurt?

Pouvons-nous demander au juge de mettre en place une double tutelle ma soeur et moi ?

Comment puis-je défendre au mieux les intérêts de mon demi-frère par rapport à son patrimoine (avocat, notaire, expert, homme d'affaire, etc...)?

Merci pour vos conseils, réponses, contacts etc...